

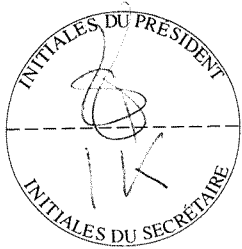
No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 19 février 2026
4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 6.1 Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Comptes à payer de la période
 - 7.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1. Dépôt et accusé de réception du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires
 - 8.2 Changement du signataire mandaté à signer avec les municipalités membres, les ententes visant le service de gestion de l'écocentre/RDD
 - 8.3 Nomination représentant au comité de suivi et de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles
 - 8.4 Répartition des parts pour le programme S'investir pour des communautés durables
 - 8.5 Nomination nouveaux membres au comité de suivi des odeurs et comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Lachute
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE 16 AVRIL
ET LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 mars 2026

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Stephen Matthews maire de la
municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Kevin Maurice, maire
de la ville de Brownsburg-Chatham, Bernard Bigras-Denis, maire
de la ville de Lachute, Denis Lavigne, conseiller de la
municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie
Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**RIADM**») et
monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-
trésorier de la RIADM.

Étaient également présentes : Mesdames Cassandra Bouchard,
conseiller de la municipalité Saint-André-d'Argenteuil et Isabelle
Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de
la RIADM.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Stephen
Matthews.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-03-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est
adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

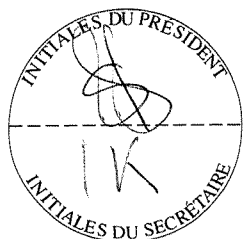
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal
proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la
présente séance et la dispense de lecture en conséquence,
le tout conformément aux dispositions du second alinéa de
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-03-26

Il est
Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2026.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au conseil de la RIADM.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt de la principale correspondance reçue et envoyée

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

7. TRÉSORERIE

7.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-02-2026 au 19-03-2026, déposée par le président;

3-03-26

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 20-02-2026 au 19-03-2026, et ce, pour un montant de 162 249.82\$.

7.2. Dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025

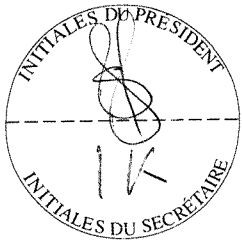
Il y a dépôt du rapport financier 2025 réalisé par les auditeurs externes de la RIADM, la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Dépôt et accusé de réception du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de gardien des archives de la RIADM, accuse réception, au nom du Conseil, du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Pierre Baril.

Il informe les membres du Conseil qu'ils doivent l'aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement et ajout.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8.2 Changement du signataire mandaté à signer avec les municipalités membres, les ententes visant le service de gestion de l'écocentre/RDD

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« RIADM») a entériné la résolution 6-06-25 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer les ententes visant le service de gestion de l'écocentre/RDD

CONSIDÉRANT qu'il y a eu changement au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la RIADM.

4-03-26

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Israël Kanyinda, soient autorisés à négocier et à signer avec les municipalités membres de la RIADM, les termes et conditions visant le service de gestion du dépôt de RDD et de l'écocentre, sa signature devant lier la RIADM à toute fin que de droit, sujet à ratification par le Conseil de la RIADM.

- Adopté à l'unanimité

8.3 Nomination représentant au comité de suivi et de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Arseneault.

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouveau représentant de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes au comité de suivi et de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Argenteuil;

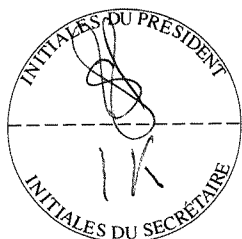
En conséquence il est :

5-03-26

Proposé par monsieur Bernard Bigras-Denis
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes nomme monsieur Israël Kanyinda, directeur général et secrétaire-trésorier à titre de représentant au comité de suivi et de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

8.4 Répartition des parts pour le programme S'investir pour des communautés durables

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« la RIADM ») a reçu de Tricentris la coopérative de solidarité, une correspondance le 10 février 2026, concernant le programme S'investir pour des communautés durables («programme»);

CONSIDÉRANT les quatre municipalités membres de la RIADM désire bénéficier du programme;

CONSIDÉRANT que les parts des municipalités membre ont été définis avec la résolution 4-06-23;

En conséquence, il est :

6-03-26

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu

QUE la RIADM bénéficie de l'enveloppe qui lui est attribué dans le programme S'investir pour des communautés durables 2026;

QUE la RIADM donne droit à ses quatre municipalités membres de partager la somme allouée à la RIADM en parts suivantes :

Lachute 50.78%

Brownsburg-Chatham 26.67%

Saint-André-d'Argenteuil 13.45%

Saint-Placide 9.10%

QUE Tricentris, la coop de solidarité procède à l'analyse des projets proposés par les municipalités membres de la RIADM en tenant compte des parts allouées.

- Adopté à l'unanimité

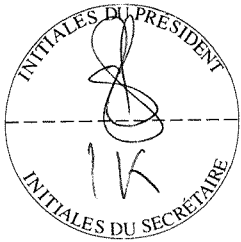
8.5 Nomination nouveaux membres au comité de suivi des odeurs et comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Lachute

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a en place un comité de suivi des odeurs et un comité de vigilance («comité»);

CONSIDÉRANT l'ajout de deux nouveaux membres au comité;

7-03-26

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes procède à la nomination des nouveaux membres du comité de suivi des odeurs et du comité de vigilance:

Amélie Vachon, résidente de Hermas et représentante du voisinage

Thomas Spiroux, résident de Saint-André-d'Argenteuil et représentant du voisinage

- Adopté à l'unanimité

9. VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-03-26

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 avril 2026 à 18 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Stephen Matthews
Président

Israël Kanyinda
Directeur général
et secrétaire-trésorier